

Règlement du jeu gratuit My Little Box – « Jeu Concours Teasing – Octobre 18 »

ARTICLE 1 – PARTENAIRE ET SOCIETE ORGANISATRICE

My Little Paris, ci-après la « Société Organisatrice », SAS au capital de 56 808 euros, dont le siège social est situé au 13 boulevard Rochechouart 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 505 075 846, organisent du 12/08/2018 au 20/08/2018 inclus deux sessions de jeux gratuits et sans obligation d'achat, intitulés « Où devriez-vous repartir en vacances ? » ci-après «Jeu Concours», accessible sur la page My Little Box à l'adresse url http://pages.mylittlebox.fr/jeuteasing_boxoctobre, dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

Le jeu, organisé sous forme de tirage au sort, est gratuit, ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de My Little Box, des membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs) et leur conjoint.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION JEU CONCOURS 1

Du 26/09/2018 au 30/09/2018 à 23h59

Le participant devra répondre à la question posée à l'adresse et laisser son prénom et son adresse email. Pour ce faire, il pourra s'aider des 3 indices donnés sur la page accessible sur le site à l'adresse suivante : http://pages.mylittlebox.fr/jeuteasing_boxoctobre.

Une seule participation sera prise en compte pour le tirage au sort. Une fois la réponse envoyée, le participant est enregistré et il sera contacté suite au tirage au sort uniquement en cas de gain via email à partir du lundi 1^{er} octobre. La participation à ce jeu s'effectue exclusivement sur la page. Toute information communiquée (coordonnées : adresses, téléphone, e-mail) par le gagnant par mail et dont il apparaîtrait qu'elle soit manifestement incohérente ou inexacte, ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La société organisatrice se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

ARTICLE 4 – DESCRIPTION DES LOTS

Un lot de produits Estée Lauder d'une valeur de 300€, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Ce lot est non modifiable, non échangeable et non remboursable et non cessible.

ARTICLE 5 – MODALITES D'ATTRIBUTION DES LOTS

Le lot ci-dessus sera attribué par tirage au sort réalisé par la Société Organisatrice à l'issue du jeu concours. Le lot du jeu concours est attribué à un gagnant désigné par tirage au sort effectué parmi l'ensemble des participations contenant la bonne réponse à la question posée.

ARTICLE 6 – INFORMATION DES GAGNANTS ET MODALITES DE REMISE DES LOTS – LIMITATION DE RESPONSABILITE

Le gagnant sera contacté via email par My Little Box à la date indiquée dans l'article 3. Le gagnant devra répondre à l'email leur notifiant leur gain dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de la date d'envoi de celui-ci, afin de confirmer l'acceptation du lot et de communiquer leur coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone) pour permettre la remise des lots. A l'expiration de ce délai, sans réponse de sa part, le gagnant sera réputé avoir renoncé à son lots et celui-ci sera distribué à un nouveau gagnant. En participant au jeu concours, le participant accepte le présent règlement. My Little

Box ne pourra être tenue responsable en cas d'erreur ou de non distribution d'un avis de gain par email du fait des fournisseurs d'accès à internet. Si la participation au jeu concours est invalide et ne répond pas au présent règlement, My Little Box, ses commerciaux ou distributeurs ne pourront en être tenus pour responsables. Il est précisé que les gains consistent uniquement en la description prévue dans l'article 4 pour l'ensemble des jeux mis en place pour cette opération. Ils devront être acceptés tels quels, ne pourront faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange, de reprise ou de remplacement, pour quelque raison que ce soit, ni d'une cession à un tiers ou se cumuler à une quelconque autre offre promotionnelle. Le gagnant s'engage à dégager de toute responsabilité la Société Organisatrice, ses agences de publicité et de promotion, les partenaires de la promotion, leurs employés ou représentants de tout dommage qu'ils pourraient subir en relation directe ou indirecte avec l'acceptation et la jouissance du lot gagné. En aucun cas la Société Organisatrice, ne saurait être tenue pour responsable d'une perte ou détérioration de ces données si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison que ce soit, ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter. Ni la société organisatrice, ni ses agents ou distributeurs ne pourront, en aucune manière, être tenus responsables en quoi que ce soit ou mis en demeure d'accorder une quelconque compensation financière au bénéficiaire du lot en cas de refus d'accepter le lot (les produits Estée Lauder). La société organisatrice se réserve le droit de substituer ce lot à un autre lot de valeur équivalente ou supérieure sans que le gagnant ne puisse prétendre à une autre compensation, dédommagement de quelque sorte que ce soit, ni contre-valeur en numéraire. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable dans les cas d'éventuelles grèves ou retards des services d'expédition du lot. De même, la société organisatrice ne saurait être responsable en cas de changement d'adresse du participant qui ne leur aurait pas été notifié ou d'une erreur dans les coordonnées. En cas de force majeure selon l'interprétation faite par la jurisprudence française, la société organisatrice se réserve par ailleurs le droit de modifier, de proroger, d'écourter, d'annuler ce jeu. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait leur être demandée. Toutes les informations mentionnées dans ce document constituent le règlement du jeu. Le bénéfice de cette offre promotionnelle implique une acceptation préalable sans réserve du règlement du jeu. La société organisatrice se réserve le droit de modifier ce règlement sans préavis.

ARTICLE 7 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES – DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel recueillies auprès des participants sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de leur participation au présent jeu et pour la gestion de l'instant gagnant. Elles sont uniquement destinées à la société organisatrice, responsable du traitement. Aucune autre utilisation des données personnelles ne sera effectuée par la société organisatrice. La société organisatrice est tenue au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, la société organisatrice est autorisée par le participant à communiquer les données le concernant à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion inhérents au jeu. Les informations communiquées dans le cadre de la participation au jeu ne seront pas conservées au-delà du 31/12/2019, et le seront avant cette date uniquement pour les besoins du jeu. My Little Box s'engage à l'égard des personnes concernées, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement européen relatif aux données personnelles (RGPD), tout participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes aux données personnelles le concernant. Afin d'exercer ces droits, le participant pourra adresser sa demande par courrier à l'adresse suivante : My

Little Box 13 boulevard de Rochechouart 75009 Paris accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité ou par courrier électronique à l'adresse contact@mylittlebox.fr.

ARTICLE 8 –CONSULTATION ET ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le règlement est consultable et imprimable sur le site internet :

<https://mylittlebox.fr/page/conditions-generales-ventes> Par conséquent, le simple fait de participer implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect des conditions et modalités de participation au jeu énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 9 –FRAIS DE PARTICIPATION

Aucun frais de participation ne sera remboursé par la Société Organisatrice.

ARTICLE 10 – LIMITE DE RESPONSABILITE TENANT A INTERNET

My Little Box ne saurait être tenue pour responsable des risques inhérents à toute connexion sur Internet, notamment en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au site du jeu ou le bon déroulement du jeu concours. La participation au jeu concours avec tirage au sort implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet tels que l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. My Little Box dégage toute responsabilité en cas de bogue informatique, défaillance technique, ou anomalie qui pourraient causer un dommage au système du participant et de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement ou fonctionnement du jeu concours avec tirage au sort ou de toute défaillance du matériel de réception des lignes de communication pénalisant la transmission des données du participant. My Little Box ne pourrait être en aucun cas tenue responsable en cas d'erreur ou de non distribution d'un avis de gain par courrier électronique résultant du fait des fournisseurs d'accès à Internet. D'une manière générale, il est précisé que My Little Box ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de tout participant au site et leur participation se fait sous leur entière responsabilité.

ARTICLE 11 – LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout différend né à l'occasion du jeu concours avec tirage au sort fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 12 – FRAUDE

Toute déclaration inexacte ou mensongère entraînera la disqualification du participant et pourra faire l'objet de poursuites, conformément aux dispositions des articles 313-1 et suivants du code pénal. Il est rappelé que le fait d'accéder ou de se maintenir frauduleusement dans un système informatique, d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un tel système, d'introduire ou de modifier frauduleusement des données dans un système informatique constitue des délits passibles de sanctions pénales.